



HAL
open science

Les Tunisiens : promotion des investissements et retours

Gildas Simon

► **To cite this version:**

Gildas Simon. Les Tunisiens : promotion des investissements et retours. Jean-Pierre Garson et Georges Tapinos. L'argent des immigrés : revenus, épargne et transferts de huit nationalités immigrées en France, Paris : PUF ; INED, pp.219-245, 1981, Travaux et documents. Cahier ; 94. halshs-00730182

HAL Id: halshs-00730182

<https://shs.hal.science/halshs-00730182>

Submitted on 7 Sep 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'argent fait renaître les âmes ;
Au vieil homme il rend sa jeunesse ;
Il éclaire le visage des absents.
Le Marchand de fèves est devenu un notable,
Et la mer desséchée fait appel au bassin.
(Contes de Ghzala)

LES TUNISIENS : Promotion des investissements et retours

Gildas SIMON

INTRODUCTION - IMPORTANCE DE L'EMIGRATION TUNISIENNE DANS L'ECONOMIE NATIONALE

La Tunisie a été, avec la Turquie, l'un des derniers pays du bassin méditerranéen à s'intégrer dans le système des migrations internationales de travail. En effet, sa participation active et massive au mouvement qui draine plus de 6 millions de travailleurs méditerranéens vers les pays industrialisés de l'Europe du Nord-Ouest ne date que d'une quinzaine d'années (1965-1966).

Par rapport aux pays de vieille émigration comme l'Italie, l'Espagne ou même l'Algérie voisine, où les premiers départs ont commencé dès avant la première guerre mondiale, 15 ans de migration externe, c'est peu. Mais cette durée a été néanmoins suffisante pour que le phénomène s'impose comme l'un des faits les plus marquants de la Tunisie actuelle, au même titre que les progrès de la scolarisation, de l'urbanisation ou le développement du tourisme international.

Quelques éléments permettent de mesurer, dès à présent, son importance dans l'économie nationale. Au total, la population émigrée compte près de 250 000 personnes, ce qui représente 4,4 % de la population recensée en mai 1975 (5 577 000), soit un pourcentage inférieur à celui de l'Algérie (5,5 %), mais très supérieur à celui du Maroc (1,6 %). Au niveau de l'emploi, l'impact est encore plus sensible puisque les 140 000 travailleurs tunisiens à l'étranger correspondent à 10 % environ des actifs masculins recensés en 1975 (1 318 310) mais à 19 % des actifs masculins âgés de 20 à 45 ans (739 350). Le travail à l'extérieur de la Tunisie, loin d'être un phénomène marginal, constitue donc *un élément important du marché de l'emploi*, non seulement par l'allègement de la demande et du sous-emploi, mais aussi par les perturbations qu'il détermine dans certaines branches d'activité (pénurie de saisonniers agricoles) ou au niveau de la main-d'oeuvre qualifiée, sans oublier son incidence indirecte sur l'évolution des salaires ou sur les aspirations en matière d'avantages sociaux.

Par ailleurs, les "remises" ou transferts en devises sont évalués par la Banque Centrale de Tunisie à 58,7 millions de dinars¹ en 1975 contre 22 millions de dinars en 1971. Ce chiffre,

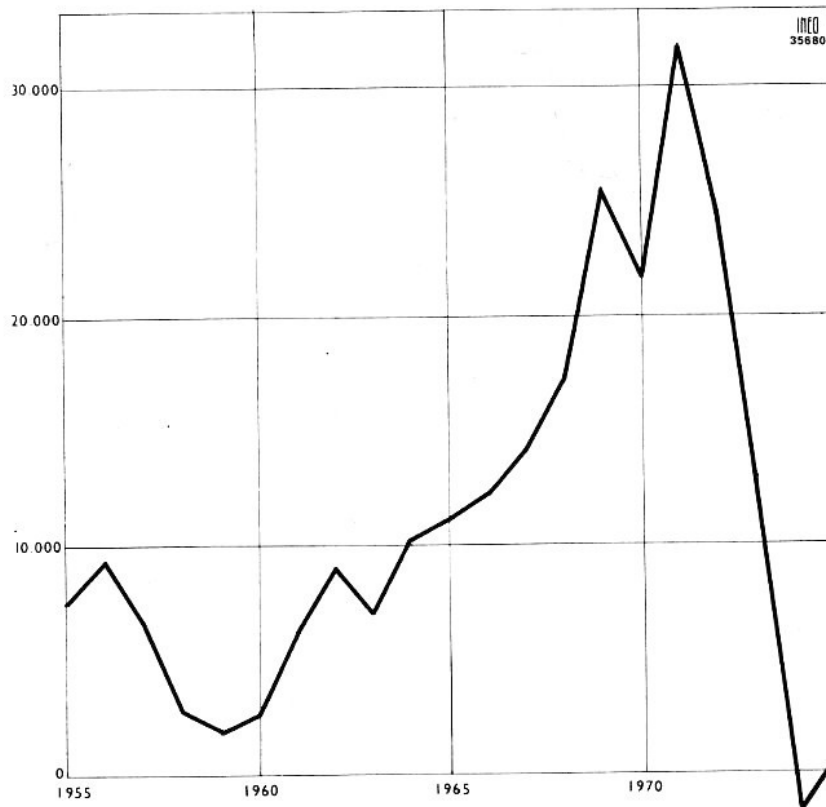
¹ 1 dinar = 11 francs

qui est sous-évalué par rapport à la réalité en raison des transferts en nature et de la pratique des compensations, place le poste des revenus du travail à l'étranger au troisième rang des exportations après celui des hydrocarbures (144,6 milliards de dinars en 1975) et du tourisme (126,9 millions de dinars).

Les effets de ces rentrées sont indiscutables sur l'amélioration de la consommation familiale et domestique, sur la modernisation de l'habitat dans les couches les plus modestes de la population; mais cette masse monétaire affectée essentiellement à la consommation contribue simultanément à entretenir les tensions inflationnistes, notamment dans les principaux foyers de départ. Plus récente est la participation financière des émigrés à la création de nouvelles entreprises de taille très variable dont le capital va de 15 000 dinars à 1 million de dinars pour les unités les plus importantes (sacherie du complexe industriel de Gabès). Enfin, il ne faudrait pas négliger le capital placé à l'étranger sous forme d'épargne libre, d'établissements commerciaux et même industriels, de placements immobiliers.

Ainsi, l'émigration constitue, par l'ampleur de la population concernée, par l'importance des revenus du travail, par le capital investi, *une des ressources humaines de la Tunisie* qu'on ne doit pas sous-estimer ; elle peut représenter aussi un certain potentiel pour son décollage économique mais dans certaines conditions. Par ailleurs, l'émigration s'inscrit dans un contexte de relations internationales et subit, de ce fait, un double jeu de contraintes :

- sur le plan économique, la migration du travail fondée sur les inégalités de développement place le pays émetteur sous la dépendance du pays d'emploi (arrêt des départs vers l'Europe depuis la crise économique),
- sur le plan politique, en fonction de la bonne qualité ou des variations des relations diplomatiques avec les Etats concernés (expulsion de Libye de 13 000 travailleurs tunisiens en 1976).



Graphique 1. — Emigration nette des Tunisiens de 1955 à 1975
Source : I.N.S. Tunis

Cette modification du contexte international est responsable de l'évolution du mouvement migratoire au cours du IV^e Plan tunisien (1973-1976). Une forte diminution des placements à l'étranger, l'augmentation des retours au pays expliquent que, pour la première fois depuis 1954, le solde migratoire enregistré aux frontières soit devenu positif en 1974 et quasiment nul en 1975. Cette évolution récente qui marque du même coup la stabilisation du mouvement constitue un tournant dans le déroulement de cette migration internationale.

Une telle situation est propice à *l'établissement d'un bilan au moment de la préparation et de la mise en application du V^e Plan (1977-1981)*.

I - LES GRANDES PHASES DU MOUVEMENT MIGRATOIRE

Le développement massif de l'émigration date de la dernière décennie. Mais une analyse plus fine du phénomène exige cependant de distinguer plusieurs pulsations à l'intérieur du mouvement migratoire :

- *Les courants traditionnels antérieurs à l'Indépendance*
- *La vague de l'Indépendance (1955-1962)*
- *L'explosion migratoire (1963-1973)*
- *Le renversement au cours du IV^e Plan (1973-1976)*

TABLEAU 1 - EVOLUTION DU SOLDE MIGRATOIRE DES TUNISIENS DE 1955 A 1975

Année	Entrées	Sorties	Solde (E – S)
1955	18 659	26 249	- 7 590
1956	17 852	27 300	- 9 448
1957	22 710	29 536	- 6 826
1958	22 801	24 978	- 2 177
1959	24 331	26 069	- 1 738
1960	26 290	28 908	- 2 618
1961	26 238	32 864	- 6 626
1962	37 025	45 974	- 8 946
1963	48 514	55 472	- 6 958
1964	61 841	72 086	- 10 245
1965	65 002	76 413	- 11 411
1966	83 278	95 916	- 12 637
1967	98 411	112 887	- 14 476
1968	138 655	156 386	- 17 731
1969	168 888	196 344	- 27 456
1970	185 108	207 014	- 21 906
1971	265 244	297 425	- 32 481
1972	312 818	337 377	- 24 559
1973	349 975	362 743	- 12 768
1974	385 396	383 044	+ 2 352
1975	392 794	394 929	- 2 135
Total du solde			238 380
Source: Ministère de l'Intérieur (Service des Frontières) Tunis.			

L'évolution du solde migratoire qui est établi par différence entre les entrées et les sorties de citoyens tunisiens aux frontières du territoire, et le graphique 1 correspondant, permettent de distinguer ces différentes phases (tableau 1).

A. Les courants traditionnels

A la fin de la période coloniale, l'émigration tunisienne se caractérise par sa faiblesse, en comparaison des deux autres courants de la migration maghrébine². En 1954, le nombre d'Algériens à l'étranger était estimé à 300 000 celui des Marocains à 70 000, alors qu'on ne comptait pas plus de 20 000 Tunisiens se répartissant dans les pays suivants :

- 2 000 à 3 000 au Moyen-Orient (Israël exclu) ;
- 10 000 à 15 000 en Algérie ;
- 5 000 en France (4 800 au Recensement de 1954).

a) Dans les pays musulmans

La majeure partie des émigrés résidait dans les pays musulmans où ils exerçaient des activités commerciales, selon des traditions plus ou moins anciennes.

Une implantation en Egypte, principalement au Caire et à Alexandrie (200 à 500 en 1954)³ est attestée dès le XVII^e siècle ; les commerçants tunisiens, d'origine israélite et djerbienne, s'étaient spécialisés dans le commerce du café et des produits importés d'Afrique du Nord. Cette petite communauté se dispersera à partir de 1956 ; certains ménages viendront s'installer en France et notamment à Paris.

La migration tunisienne *vers l'Algérie* est plus récente, puisqu'elle ne débute qu'au moment de la première guerre mondiale, alors que de nombreuses communautés algériennes, originaires de Kabylie et des oasis sahariennes, sont installées en Tunisie depuis plusieurs siècles⁴. Les marchands de beignets de Ghomrassen, les épiciers de Djerba et de Béni-Khedache constituent la majeure partie de la population émigrée qui se concentre pour 82 % de ses effectifs dans les principales villes de l'Algérie orientale (Annaba, Constantine), ainsi que dans la capitale (13 %). Mis à part quelques commerçants djerbiens, très peu de Tunisiens résident ou travaillent alors en Libye. Mais de fréquents déplacements affectent la population frontalière de la région de Médenine (Ben Gardane, Médenine, Tataouine) qui, en dépit de la frontière coloniale, a conservé des liens familiaux et commerciaux avec la population de la région voisine de Nalouth. Par contre, plusieurs milliers de Libyens se sont fixés en Tunisie dans la région sfaxienne ou travaillent, comme les Algériens du Souf, dans les mines de phosphates de Gafsa⁵.

b) En France

Le deuxième courant, minoritaire à l'époque, est celui qui se dirige vers la France et qui est constitué essentiellement d'étudiants, en raison de l'absence d'établissements supérieurs dans le Protectorat. A la fin de leur scolarité, certains se fixent véritablement en France où ils exercent alors des professions libérales (médecins, avocats). Il ne s'agit donc pas d'émigration ouvrière comme le sont alors les migrations algérienne⁶ et marocaine. Une exception toutefois, celle des "travailleurs coloniaux" pendant la première guerre mondiale : 18 000 Tunisiens, recrutés de gré ou de force par les autorités coloniales, viennent remplacer dans les fermes, les usines et les transports, les Français mobilisés au front. Les travailleurs tunisiens repartent définitivement en Tunisie dès la fin du conflit, à la différence des Algériens et des Marocains qui reviendront en France à partir de 1924. Toutes les enquêtes effectuées en Tunisie, ainsi que les dépouillements de sources administratives, prouvent indiscutablement *l'absence de la migration ouvrière vers la France* jusqu'en 1956-1957.

² G. Simon et D. Noin [1972, p.244]

³ L. Renault [1957, p.15-16],

⁴ G. Simon [1970, p.89]

⁵ G. Simon [1970, p.89]

⁶ A. Michel [1955]

B. Une première vague de départs au moment de l'Indépendance (1955-1964)

Les dernières années du Protectorat, l'accession de la Tunisie à l'autonomie interne (1955) puis à l'indépendance nationale (1956), coïncident avec le démarrage de l'émigration contemporaine. Dès 1955, la balance entre les entrées et les sorties de Tunisiens aux frontières enregistre un solde négatif (tableau 1). Au total, près de 53 000 personnes ont quitté la Tunisie au cours de cette période. L'importance de ce premier flux de départ, souvent méconnu, est en relation étroite avec les mutations politiques et les difficultés économiques consécutives à la décolonisation. Une analyse plus fine ne peut méconnaître, au sein de cette vague pionnière, la présence, ou plus exactement, la coexistence de *deux courants humains* dont l'intensité, les caractères socio-économiques et le projet migratoire sont nettement distincts :

- *un courant israélite,*
- *un courant de travailleurs musulmans.*

a) L'émigration définitive des Israélites

Le recensement de mars 1956, effectué à la veille de l'Indépendance, avait dénombré la présence de 79 790 Israélites de nationalité tunisienne, résidant pour la plupart à Tunis et dans les principales villes côtières. Moins de 10 ans après, cette communauté juive avait entièrement émigré, en se répartissant d'une manière sensiblement égale entre la France, pour les éléments les plus urbanisés et les plus occidentalisés, et vers Israël (une première vague de départs de 10 000 personnes environ s'était d'ailleurs effectuée entre 1947 et 1950). Comme Je note A. Bouhdiba "la migration est mortelle pour certaines minorités. L'exemple des communautés tunisiennes est à cet égard lourd de sens ... les intellectuels, les médecins, les artisans, les entrepreneurs sont partis et d'autant plus rapidement qu'ils sont jeunes. Par contre, les vieux, les femmes, les non-qualifiés sont restés. La communauté juive a perdu toute sa vitalité"⁷. Plusieurs caractères distinguent cette migration du courant musulman : c'est un mouvement familial, définitif, sans volonté de retour et très spécialisé sur le plan professionnel. Les commerçants israélites se réinstallent dans les grandes villes françaises où ils vont jouer un rôle d'appel à l'égard de leurs coreligionnaires, mais aussi vis-à-vis des travailleurs musulmans.

b) Le démarrage de la migration temporaire de travail

A ce flux largement majoritaire jusqu'en 1963-1964, g'est ajouté un courant secondaire de travailleurs musulmans qui étaient liés plus ou moins à l'économie ou au régime du Protectorat.

C'est le cas de militaires ou de supplétifs de l'armée française dans les ex-territoires militaires du Sud (régions de Gabès, de Kébili et de Bizerte évacuées en 1962), des employés d'entreprises européennes et israélites qui étaient implantées à Tunis et dans les principales cités côtières. Les émigrants uniquement masculins, sans qualification et sans spécialisation professionnelle véritable ont constitué les pionniers de la migration temporaire de travail.

C. L'explosion migratoire (1964-1973)

A partir de 1964-1965, le mouvement de départ s'accélère d'année en année (tableau 1). Le solde annuel de passage aux frontières dépasse pour la première fois le niveau de 10 000 en 1964-1965 et ne cesse de progresser d'année en année (12 600 en 1966, 17 700 en 1968). Le maximum de départs est enregistré en 1969 et 1971, 27 400 en 1969, 21 900 en

⁷ A. Bouhdiba [1974, p.118]

1970, 32 400 en 1971. Tout en restant à un niveau élevé, l'émigration se ralentit en 1972 (24 500) préfigurant ainsi la décroissance qui va caractériser le IV^e Plan (1973-1976). Au total, 172 900 Tunisiens sont partis résider à l'étranger entre 1964 et 1972, soit plus de trois fois l'effectif enregistré au cours de la première vague. Encore faudrait-il ajouter à ce nombre les départs clandestins vers la Libye, qui se multiplient à partir de 1969.

Cette progression spectaculaire de la migration tunisienne n'est pas un phénomène isolé. Durant cette période, on constate une évolution identique de la migration turque, yougoslave, portugaise et marocaine. Elle traduit l'existence d'une conjoncture économique favorable dans les pays d'emploi, conjoncture qui jouera un rôle prédominant, en définitive, par rapport à l'action des facteurs internes.

a) Un appel important du marché français.

L'ancienne métropole coloniale constitue le principal débouché de la migration tunisienne comme le prouve l'importance de la communauté tunisienne enregistrée dans ce pays (tableau II).

TABLEAU II - EVOLUTION DE LA POPULATION TUNISIENNE
RESIDANT EN FRANCE DE 1964 A 1976

Année	Nombre	Année	Nombre
1964	46 749	1971	103 671
1965	52 159	1972	142 000
1966	62 903	1973	148 805
1967	70 270	1974	162 479
1968	73 261	1975	167 463
1969	89 181	1976	174 486
1970	96 821		

Source : Ministère de l'Intérieur - Paris (Statistiques établies au 31 décembre de l'année).

TABLEAU III - IMMIGRATION DE TRAVAILLEURS TUNISIENS
ET IMMIGRATION FAMILIALE (1965 A 1972)

Année	Travailleurs permanents	Travailleurs saisonniers	Immigration familiale (en nombre)
1965	5 776	65	
1966	6 631	39	
1967	6 534	62	2 012
1968	6 109	94	2 665
1969	14 925	173	2 944
1970	11 070	252	3 731
1971	9 971 *	555	3 962
1972	9 890 *	1 145	4 223

Source: ONI - Statistiques de l'immigration.

* Au cours des années 1971 et 1972, 16 844 travailleurs permanents sont entrés en France en qualité de touristes. Leur situation administrative n'a été régularisée qu'en 1973.

La poussée qui se manifeste vers la France n'est pas simplement le prolongement, par contagion sociale, du mouvement amorcé depuis l'Indépendance ; elle correspond surtout à la période de *haute conjoncture économique et aux besoins structurels du marché français de l'emploi*, notamment dans le bâtiment, qui reste le principal demandeur de main-d'oeuvre étrangère, et tunisienne en particulier. Le Gouvernement français en mai 1969 décide de remettre en application l'accord de main-d'oeuvre franco-tunisien qui avait été signé le 9 août 1963, mais dont l'application avait été suspendue par la France en mai 1964, en réplique à la nationalisation des terres coloniales. Cette nouvelle situation rendait possible l'établissement d'un contrôle administratif et facilitait la concertation entre les deux administrations

responsables (Office de la Formation Professionnelle et de l'Emploi du côté Tunisien, Office National de l'Immigration du côté Français). Ainsi à partir de 1969 l'ONI enregistre une très forte augmentation des entrées de Tunisiens, au titre des travailleurs permanents et à celui de l'immigration familiale (tableau III). Le nombre de saisonniers reste par contre très limité, à la différence de la migration marocaine.

b) Une forte attraction de la Libye

La population tunisienne ne pouvait rester insensible à l'évolution rapide de l'économie libyenne consécutive à la mise en exploitation des grands gisements d'hydrocarbures.

En l'espace de dix ans, la production libyenne de pétrole grimpe de 0,8 million de tonnes en 1961 à 134 millions de tonnes en 1971 (107 millions en 1972). Les exportations de produits pétroliers rapportent 2,4 milliards de dollars en 1972. En raison de la faiblesse de la population (1 800 000 habitants en 1974), l'augmentation du revenu par habitant est spectaculaire passant de 35 dollars en 1951 à 1 650 dollars en 1971, contre 270 dollars en Tunisie en 1971. Même si cet indice ne reflète qu'imparfaitement la notion de niveau de vie réel, la rapidité même de l'évolution libyenne, les disparités croissantes de salaires entre les deux pays développent et entretiennent l'idée populaire d'un eldorado libyen, qui a joué pour beaucoup dans l'essor de la migration tunisienne vers ce pays.

Mais l'ampleur de la migration ouvrière tient à une raison plus fondamentale encore : *la pénurie de main-d'oeuvre sur le marché libyen*. Dans ce vaste territoire, fortement sous-peuplé où les retards de développement par rapport à la Tunisie sont incontestables, mais où les possibilités d'investissement ne cessent de s'ouvrir, les manques de bras et de compétences se manifestent sur un double plan, quantitatif et qualitatif.

Selon l'étude récente de M'tar sur les forces de travail en Libye⁸, la couverture des besoins par la main-d'oeuvre libyenne n'est totale que dans le domaine administratif, le taux n'est que de 70 % pour les travailleurs qualifiés, 52 % pour les emplois ouvriers et de 37 % pour les techniciens. Les branches d'activité les plus déficitaires sont l'artisanat et le bâtiment, en raison de la rapidité de la croissance urbaine⁹. Un vaste champ de placement se trouve ainsi ouvert à la main-d'oeuvre étrangère qui afflue de tous les pays riverains et notamment d'Egypte (150 000 travailleurs environ).

Au total, en 1974, la main-d'oeuvre étrangère représente près du tiers (29,4 %) de la population active de Libye (220750 sur 748750 actifs) (1).

La migration tunisienne se développe à partir de 1965-1966 selon une triple forme :

- *clandestine, surtout par franchissement illicite de la frontière dans le Sud tunisien;*
- *touristique, en profitant du délai réglementaire du séjour;*
- *officielle, dans le cadre des conventions signées entre les deux pays à partir de 1969.*

Une véritable marée humaine s'organise et fonctionne en permanence entre les deux pays et rend, de ce fait, impossible "établissement de statistiques véritablement fiables. Le nombre d'immigrés tunisiens établi officiellement par les autorités libyennes en juin 1974 est de 30 101 ; pour notre part, notre estimation est de 50 000 en 1971-1972.

D. Le renversement des flux migratoires au cours du IV^e plan (1973-1976)

La période correspondant au IV^e Plan présente une évolution presque inverse par rapport aux quatre années précédentes. On observe :

- la réduction très rapide des flux de départ qui se sont inscrits à un niveau très inférieur à celui prévu pour le IV^e Plan. Cette décélération rapide (cf. graphique 1) est due à la

⁸ M'tar, (A) [1975, p.7]

⁹ B. Atallah et M. Fikry [1972, pp.80-81]

fermeture progressive de tous les débouchés importants de la migration tunisienne : France, RFA, Libye;

- une augmentation sensible des retours définitifs sous l'effet de facteurs économiques ou politiques dans les pays d'emploi.

Ce renversement de tendance montre une fois encore le rôle prédominant de l'environnement international sur les variations de la migration externe. On rappellera brièvement que les travaux pour le IV^e Plan (1973-1976) laissaient apparaître un déficit de 79 000 emplois, entre l'évolution de l'offre d'emploi et l'augmentation de la demande additionnelle. Pour résorber ce déficit, le Plan prévoyait une émigration de l'ordre de 60 000, au rythme de 15 000 par an. Ces prévisions, qui étaient raisonnables par rapport à la période 1970-1972, pendant laquelle les placements avaient atteint le niveau de 20 000 environ par an en moyenne, n'ont été que partiellement réalisées, en raison surtout de la transformation profonde du contexte migratoire international.

a) Une forte diminution des départs vers tous les pays d'accueil

Tous les débouchés bien établis de l'émigration se sont fermés, selon des modalités différentes depuis 1973.

1) La France (tableau IV)

La France, qui constituait le principal pays d'arrivée pour les travailleurs tunisiens, à raison de 70 à 80 % des effectifs placés chaque année, a fermé progressivement ses portes.

Le niveau de 1974 (4 190 permanents), qui est sensiblement égal au nombre effectif de l'année précédente, comprend lui aussi un fort pourcentage de régularisations puisque 1 750 départs environ (FPA comprise) ont été contrôlés par L'Office tunisien du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (OTTEFP).

La réduction constatée en 1975 (820 permanents), qui découle de la suspension générale de l'immigration décidée par le Gouvernement français, le 3 juillet 1974, est plus forte pour les Tunisiens (- 80 %) que pour l'ensemble des immigrants en France : 64 462 en 1974, 25 592 en 1975 (- 60 %).

Au total, environ 10 000 travailleurs permanents (dont 1 300 en Formation professionnelle pour adultes (FPA) ont été placés sur le marché français entre 1973 et 1976 contre 47 500 environ au cours des trois années précédentes, compte tenu des régularisations exceptionnelles de 1973.

TABLEAU IV - ENTREE DES TRAVAILLEURS PERMANENTS ET SAISONNIERS TUNISIENS EN FRANCE ET IMMIGRATION FAMILIALE (1973 A 1976)

Année	Nombre de permanents	Nombre de saisonniers	Immigration familiale (en nombre de personnes)
1973	4 300 *	2 218	4 763
1974	4 190	1 539	4 347
1975	820	973	3 871
1976	883 *	1 291	4 194
Total	10 193	6 021	17 175

Source: ONI

* Selon les statistiques françaises de l'ONI, 20 857 travailleurs permanents tunisiens ont été contrôlés par cet organisme en 1973. En réalité, selon un chiffre émanant du Ministère français de l'Intérieur, 16 500 Tunisiens ont été régularisés exceptionnellement cette année, alors qu'ils étaient entrés en France en qualité de touristes au cours des années précédentes (1971-1972). Les départs effectifs de l'année 1973 s'établissent, au maximum, à 4 300 dont 2 000 permanents environ ont été contrôlés officiellement au départ de Tunisie.

Mais il faut souligner, à l'inverse, l'admission de 7 956 *Tunisiens* sur le marché français de l'emploi, de 1973 à 1976. Les travailleurs sont issus de familles dont le chef est *installé depuis plusieurs années en France*. La structure démographique de l'immigration familiale en France depuis 10 ans permet de penser que le nombre d'admissions au travail des enfants de migrants se maintiendra entre 1 500 et 2 000 par an. Parallèlement à cette forte réduction de l'entrée des travailleurs permanents, *une diminution sensible affecte également les saisonniers*, mais selon un rythme moins accusé (- 56 %) que pour les premiers. Ces travailleurs saisonniers, munis d'un contrat d'une durée inférieure à 6 mois, se rendent en France avec un visa particulier sur leur passeport. Ils sont employés à 80 % dans l'agriculture.

L'immigration en France, au titre du regroupement familial, se poursuit à un rythme sensiblement inférieur à celui de la période précédente, mais la décélération s'effectue beaucoup plus lentement que pour les travailleurs. Cette différence de rythme traduit la prédominance actuelle de l'immigration familiale par rapport aux entrées de travailleurs permanents (82 % des effectifs en 1975 contre 51 % en 1974 et 30 % en 1971).

2) Les autres pays occidentaux

La dépression économique qui règne dans les autres pays occidentaux et notamment en RFA explique également l'arrêt de la migration tunisienne dans ces pays (tableau V).

TABLEAU V - EMIGRATION TUNISIENNE CONTROLEE
EN EUROPE OCCIDENTALE (FRANCE EXCLUE)

1973	3184
1974	279
1975	19
Source: OTTEFP	

3) La Libye

L'émigration en Libye a connu une évolution très contrastée avec une forte poussée en 1973 (11 519 départs contrôlés par l'OTTEFP), une réduction très sensible en 1974 et 1975, des expulsions nombreuses en 1976 (13 000 depuis mars 1976).

Le nombre élevé de placements réalisés en 1973 (11 519), constitués de permanents mais aussi de saisonniers, est dû à la conjugaison d'un ensemble de facteurs : bonnes relations diplomatiques, renouvellement de convention de main-d'oeuvre, difficultés d'accès en France d'où report des départs vers la Libye, par les canaux officiels ou par la voie clandestine.

La réduction qui se manifeste depuis 1974 (5 009 entrées en 1974, 3 359 en 1975) est due à deux raisons fondamentales :

- la restriction apportée du côté libyen en matière d'âge et de qualification ;
- la suspension de l'émigration de la main-d'oeuvre qualifiée par le Gouvernement tunisien en raison des pénuries constatées dans un certain nombre de secteurs: bâtiment, électro-mécanique, personnel médical, agents de maîtrise. Cette mesure met en évidence le caractère concurrent et peu complémentaire des marchés tunisien et libyen en matière de besoins de main-d'oeuvre.

b) L'accroissement des retours définitifs

L'observation du mouvement de retour définitif est très difficile en raison de l'inexistence, jusqu'à ces dernières années, d'un système d'observation permanente de ce phénomène. Cette lacune a été comblée en 1974 avec la mise en place, au sein de l'Office, d'un service chargé de la réinsertion des travailleurs émigrés. Mais la valeur statistique des informations émanant de ce service est atténuée par le fait que de nombreux travailleurs rentrent définitivement en Tunisie sans le signaler véritablement aux autorités administratives.

En outre, un certain nombre d'émigrés, qui ont conservé leurs titres de séjour et de travail à l'étranger en cours de validité, veulent conserver la possibilité de repartir au cas où leur situation familiale ou d'autres raisons les y conduiraient. De ce fait, l'évaluation statistique des retours procèdera de l'analyse du solde migratoire aux frontières du territoire (tableau I).

L'observation la plus importante est que la *balance* entre les entrées et les sorties qui était restée positive en 1973 (+ 12 769) bien qu'en diminution par rapport à l'année précédente (+ 24 559) *devient négative en 1974 (- 2 352) et ceci pour la première fois depuis 1955.*

En raison des 12 000 départs effectifs (permanents et familles) enregistrés en 1974, on peut donc estimer à 15 000 le nombre de retours définitifs cette année-là.

En 1975, le solde des retours a été estimé à 5 000 environ.

Pour les six premiers mois de 1976, le nombre des expulsés de Libye atteint déjà le chiffre de 13 700 mais on remarquera toutefois que la majorité de ces travailleurs est constituée de personnes ayant franchi clandestinement la frontière et donc n'ayant pu figurer précédemment dans le bilan officiel des sorties de Tunisie.

Cette forte réduction de placements à l'étranger, la croissance des retours définitifs, auraient dû entraîner une détérioration sensible de la situation de l'emploi en Tunisie ; mais cette menace a été partiellement écartée par le redressement de l'économie tunisienne. En effet, de 1973 à 1976, le nombre d'emplois créés annuellement s'est élevé à 41 000 contre 15 000 en moyenne pour la décennie 1962-1971.

II - COMPORTEMENT ECONOMIQUE ET PROJETS DES MIGRANTS TUNISIENS

A. L'enquête transfert : la prédominance des facteurs économiques

Cette enquête par sondage, malgré sa faible taille (150 questionnaires pour une population de 165 000 dont 120 000 adultes) présente, dans l'ensemble, une bonne représentativité de la population tunisienne adulte qui réside en France. Les différents développements qui suivront permettront de le vérifier. Cependant, deux réserves s'imposent :

- l'analyse des structures démographiques et professionnelles "laisse à penser que la communauté israélite tunisienne n'a pas été touchée ou qu'elle est en tout cas nettement sous-représentée ; par exemple, sous-représentation de la population féminine, faiblesse des non-salariés dans l'enquête 0,7 %, 6,4 % au recensement de 1968 (à défaut des résultats du RGP de 1975) ;
- l'enquête n'a pas touché la population agricole : 0 % contre 10 % des entrées ONI 1967-1975.

Ces limites étant posées, l'enquête permet de vérifier un certain nombre de données déjà connues sur cette immigration mais aussi d'apporter un certain nombre d'informations nouvelles sur le comportement des migrants en matière de transfert et de préciser leurs projets migratoires.

a) Le rôle prédominant des facteurs économiques dans le pays de départ

En excluant de cette analyse des causes de l'émigration les facteurs externes – que l'enquête ne pouvait saisir (évolution du marché de l'emploi en France, politique de l'immigration) – les réponses des immigrés mettent bien en valeur le rôle prédominant des facteurs économiques dans le pays de départ.

Mais plus que l'absence d'un emploi, ce sont les différences de rémunérations qui ont été les principaux facteurs de départ en France. On peut distinguer quatre groupes de migrants, selon leur situation économique de départ :

- les jeunes à la recherche d'un premier emploi, les élèves et les étudiants;

- les chômeurs;
- les personnes qui n'ont qu'un emploi précaire saisonnier ou faiblement rémunéré (journalier, manoeuvre, ouvrier agricole, vendeur de légumes) ;
- les actifs pourvus d'un emploi permanent et relativement spécialisé.

En fait, et malgré l'opinion généralement admise, cette dernière catégorie fournit *le groupe le plus important d'émigrants* (45,5 %). Ce phénomène est d'ailleurs confirmé par une enquête réalisée en Tunisie, à la même date, auprès de 650 émigrés, par une équipe tuniso-hollandaise Remplod et qui montre que 56 % des émigrés disposaient d'un emploi régulier en Tunisie avant leur départ en France. Les déclarations des émigrés interrogés en France sont très explicites à cet égard: "Je travaillais en Tunisie, mais mon salaire était bas et je ne voyais pas d'avenir. Je me suis dit qu'il valait mieux aller en France et me perfectionner encore". "J'étais infirmière en Tunisie, on gagnait très peu : 450 F par mois" (son revenu mensuel total en France est de 3 000 F).

Le second groupe par ordre d'importance (22,7 %) est constitué de *jeunes à la recherche de leur premier emploi* à la fin de leur scolarité et d'étudiants qui ont l'espoir de continuer leurs études en France (24 %) : A la sortie du lycée je n'ai pas trouvé d'emploi et je suis venu ici". "Je suis venu en France pour travailler et faire parallèlement des études". Mais un certain nombre n'arrivent pas à faire ou à terminer leurs études en France et se retrouvent dans la condition de travailleur immigré. L'attrait de l'étranger, de la France, mais aussi des autres pays occidentaux (R FA, Suisse, Benelux, Suède) est très fort pour les jeunes Tunisiens. "C'est à l'étranger que se trouve notre avenir". "J'en ai marre de rester en Tunisie, je suis venu, comme tous les jeunes, en France pour me changer les idées et connaître le monde".

Un troisième groupe (20,5 %), qui est composé de *travailleurs dont l'emploi et les ressources sont aléatoires ou très faibles* constitue en quelque sorte la transition entre ceux qui ont un emploi véritable et les chômeurs.

Ce type de situation professionnelle et sociale est très fréquent en Tunisie comme dans beaucoup de pays émetteurs de main-d'oeuvre. Le témoignage suivant est suffisamment éloquent : A l'époque, il n'y avait pas d'emploi rémunérant, je travaillais à Tataouine, dans les chantiers¹⁰ (creuser les puits, nettoyer les routes), je percevais 200 millimes (2 F) et 1 kg 1/2 de semoule par jour. J'ai choisi la France, comme mes compatriotes, qui ont réussi à travailler à l'étranger et à gagner énormément d'argent".

Il y a enfin *le groupe des chômeurs* dont le pourcentage (11,3 %) n'est pas très éloigné de celui observé par les recensements tunisiens (19 % en 1966, 16 % en 1975). "A ce moment là, en 1968, il n'y avait pas de Travail en Tunisie. Je suis venu en France pour exercer un métier et mettre de l'argent de côté".

En Tunisie, comme dans les autres pays d'émigration, *l'effet d'entraînement et de démonstration sociale* est particulièrement efficace, puisque 71 % des immigrés interrogés ont déclaré avoir été influencés par leurs parents (57,4 %) ou par leurs voisins. "Je suis venu par l'intermédiaire de deux de mes frères qui sont déjà installés depuis 1957. Eux sont rentrés définitivement en 1973".

L'auto-recrutement est encore plus affirmé chez les petits commerçants tunisiens qui se sont souvent associés pour la gestion de leur établissement et qui font venir la main-d'oeuvre de leurs villages d'origine (île de Djerba - Ghomrassen dans le Sud tunisien). "J'ai mon cousin ici qui est pâtissier. Il a commencé, lui, d'abord à travailler avec quelqu'un dans un restaurant, puis il s'est associé avec un cafetier et il a créé une pâtisserie. Il m'a alors demandé si je voulais venir" ; (son cousin lui paiera effectivement le voyage jusqu'à Paris).

¹⁰ Chantier de lutte contre le sous-développement, financé par l'Etat tunisien et où les travailleurs sans emploi sont affectés à des travaux d'Intérêt général.

b) Un mouvement mal contrôlé administrativement

Un autre caractère de l'immigration tunisienne, qui transparaît nettement dans les chiffres et les témoignages est le fait *qu'elle échappe en grande partie au contrôle administratif*, en Tunisie et en France. 27,8 % des travailleurs sont arrivés en France avec un contrat de travail, contre 43,2 % pour l'ensemble des étrangers et 52,4 % des Algériens. Cette situation est d'ailleurs confirmée par "enquête Remplod réalisée en Tunisie et qui aboutit à un chiffre encore inférieur (19,0 %).

La grande majorité des Tunisiens sont entrés *en qualité de touristes* (65,6 %), avec une petite minorité (5,3 %) de clandestins. La plupart d'entre eux ont obtenu une régularisation sur place, les autres ont obtenu un contrat nominatif qu'ils sont allés faire régulariser en Tunisie, selon une technique qu'ils ont rapidement assimilée: "Venu en touriste, au bout de 15 jours, j'ai trouvé un employeur, j'ai signé mon contrat et je suis rentré en Tunisie pour revenir".

L'affirmation rigoureuse de la circulaire Marcellin-Fontanet met en évidence l'ampleur de la migration spontanée, en dehors des circuits officiels, déterminés par la convention franco-tunisienne. La participation importante des Tunisiens aux grèves de la faim exprime l'acuité de ce problème qui sera partiellement résolu par les régularisations exceptionnelles de l'été 1973. Les Tunisiens constituent, à eux seuls, près de la moitié des bénéficiaires de ces mesures de régularisation exceptionnelles.

Mais tous les problèmes ne sont pas résolus malgré un contrôle renforcé aux frontières des deux pays. L'enquête par sondage prouve *qu'il y a encore un certain nombre de travailleurs* (5%), *en situation administrative irrégulière* et qui ne peuvent, de ce fait, rentrer chez eux pour les congés annuels ou procéder à des transferts d'économies sur salaire-. "Je suis revenu en France clandestinement (en 1975) ; depuis je travaille, mon problème est d'obtenir les papiers nécessaires. Je ne peux pas entrer en Tunisie sans avoir fait les papiers".

c) Niveau culturel et professionnel, statut familial des migrants interrogés

1) Un niveau culturel et professionnel relativement élevé

Le développement tardif du mouvement, l'effort considérable de scolarisation et de formation réalisé par l'Etat tunisien depuis l'Indépendance expliquent le niveau culturel et professionnel relativement élevé des travailleurs tunisiens en France, par rapport aux autres immigrés.

Le pourcentage de non-scolarisés ne dépasse pas 25 %, contre 28 % pour l'ensemble des étrangers et 53 % chez les Algériens. Plus du tiers des migrants interrogés déclarent avoir fait plus de 9 ans d'études (18 % pour l'ensemble des étrangers, 8 % pour les Algériens), 9 années d'études aboutissent au niveau de la 3^e 8^e année secondaire qui coïncide effectivement avec une période importante d'émigration. 88 % des Tunisiens savent lire ou écrire dans leur propre langue et 64 % en Français (46 % des immigrés, 37 % des Algériens).

L'intensité de la scolarisation, une bonne maîtrise de la langue française, leur permettent *d'atteindre plus facilement le niveau d'ouvriers professionnel ou qualifié* : 31,3 % selon l'enquête par sondage, 26,6 % selon les statistiques du Ministère du Travail (octobre 1973). On observe également un pourcentage relativement important *d'employés* (12,7 % contre 5,3 % chez les Algériens), pour les mêmes raisons, mais aussi en raison de leur peu d'attrait pour les gros travaux des mines, du bâtiment et de l'industrie. Sur le plan des activités, ces différents caractères entraînent une forte représentation dans le *tertiaire* qui concentre 26,6 % de leurs effectifs, contre 20,0 % pour l'ensemble des immigrés et 18,1 % pour les Algériens.

2) La situation familiale

L'enquête permet de préciser la situation familiale. La population adulte est constituée d'une majorité de mariés (57,0 %), mais le pourcentage de célibataires est plus élevé que dans l'ensemble de la population immigrée (39,1 % contre 29,6 %). La majorité des hommes mariés ont laissé leur femme dans leur pays d'origine, mais le pourcentage est inférieur à celui des Algériens : 55,8 % contre 63,5 %. A ce propos, il est intéressant de connaître les raisons de ce maintien de l'épouse et de la proche famille en Tunisie.

RAISONS DECLAREES POUR LE MAINTIEN DE LA PROCHE FAMILLE EN TUNISIE

• Raisons socioculturelles (scolarisation des enfants, raisons morales)	10
• Cherté de la vie en France et insuffisance de revenus	7
• Proximité du retour définitif en Tunisie	6
• Difficulté du logement en France	5
• Liens familiaux en Tunisie	3
• Inadaptation et racisme	2
• Autres raisons	3

Les raisons scolaires, impossibilité ou difficulté de la scolarisation en arabe en France et surtout morales sont les plus souvent invoquées: "J'ai peur que mes enfants subissent la dégradation de la morale. C'est dangereux pour moi et pour tout le village" (un émigré du Sud).

B. Revenus des immigrés et transferts en Tunisie

C'est sur la question du revenu des travailleurs tunisiens en France et de la partie transférée dans le pays d'origine que l'enquête par sondage apporte les éléments les plus intéressants.

a) Estimation du revenu mensuel des travailleurs tunisiens en France

Le revenu mensuel global moyen (allocations comprises) des travailleurs tunisiens en France (2 633 F), est légèrement inférieur à celui de l'ensemble des immigrés (2 654 F), mais il est intéressant de noter qu'il dépasse nettement celui des Turcs (2 364 F) et des autres Maghrébins. Cette supériorité relative, par rapport aux Algériens et aux Marocains est due au niveau de qualification plus élevé des Tunisiens, qui compensent ainsi largement une ancienneté inférieure à celle des deux autres courants maghrébins.

Le revenu mensuel des Tunisiens est confirmé très exactement par le chiffre de l'enquête Remplod établi sur les mêmes bases : 230 dinars soit 2 530 F par mois. La répartition par tranches de revenus concorde assez bien entre les deux enquêtes (tableau VI).

TABLEAU VI - REPARTITION PAR TRANCHES, DES REVENUS MENSUELS PERCUS DANS LES DIFFERENTS PAYS D'EMPLOI (1975) (EN %)

	Moins de 1 000 F	1000 à 1500 F	1500 à 2000 F	2000 à 2500 F	2500 et plus	Total
Enquête en France	1,3	7,3	29,8	17,9	43,7	100,0
Enquête en Tunisie	1,5	11,0	33,3	22,7	31,5	100,0

Sources: Enquêtes FNSP et Remplod

Les légères différences sont dues au fait que la répartition des tranches de revenus dans l'enquête en Tunisie est établie sur: la base du dinar (1 dinar = 11 F).

Mais une certaine prudence s'impose pour calculer à partir de ce revenu moyen mensuel, le revenu annuel, car selon les éléments de l'enquête, plus du tiers des Tunisiens interrogés (37,1 %), ne bénéficient pas de ressources régulières. Les raisons de ces variations

sont nombreuses : baisse de la production et de l'emploi dans l'industrie et dans le bâtiment, chômage total ou partiel, turn over, prolongation des congés annuels ...

b) Evaluation des transferts vers la Tunisie

1) Les statistiques annuelles de la Banque Centrale de Tunisie (BCT)

Elles permettent de suivre l'évolution des transferts en Tunisie des revenus du travail des Tunisiens à l'étranger. La comptabilité de la BCT intègre dans ce calcul plusieurs éléments¹¹ :

- les mandats postaux émis à l'étranger et payés en Tunisie;
- les virements bancaires réalisés par des succursales installées à l'étranger, comme la Société Tunisienne de Banque (4 agences en France) et par le canal des banques étrangères en relation avec les établissements tunisiens ;
- le montant des transferts de prestations sociales en fonction des conventions signées avec les pays d'emploi ;
- les pensions civiles qui ne transitent pas par le canal de l'Ambassade de France ;
- les devises changées en Tunisie dans la mesure où elles peuvent être identifiées par les banques.

Malgré ces lacunes, les revenus du travail appréciés par la SCT correspondent bien à l'évolution de la migration tunisienne.

TABLEAU VII - EVOLUTION DES REVENUS DU TRAVAIL A L'ETRANGER DANS LA BALANCE DES PAIEMENTS TUNISIENNE (EN DINARS)

	Revenu du travail à l'étranger	Produits énergétiques (hydrocarbures)	Tourisme
1962	464 757		2 000 000
1963	2 403 374		3700 000
1964	2 752 325		5 300 000
1965	3 025 000		9 200 000
1966	4 020 000	4 200 000	13 600 000
1967	5 891 000	10 500 000	16 412 000
1968	7 726 000	16 446 000	22 168 000
1969	11 416 000	22 565 000	26 100 000
1970	15 237 000	25 994 000	31 628 000
1971	22 737 000	31 424 000	53 800 000
1972	29 566 000	40 703 000	67 400 000
1973	41 204 000	53 632 000	72 200 000
1974	51 665 000	136 900 000	82 900 000
1975	58 700 000	144 600 000	126 900 000

Source: Banque Centrale de Tunisie.

Le tableau VII montre bien le rôle important joué par les revenus migratoires à l'intérieur, par rapport aux autres postes importants de la balance des paiements, puis qu'en 1973 le revenu migratoire représente 76,8 % des rentrées provenant de l'exportation des produits énergétiques et 57,0 % des rentrées touristiques. Mais cette importance relative a baissé de 1973 à 1975, en raison du blocage des flux migratoires et, inversement, de la forte croissance des autres revenus: en 1975, les revenus de travail n'atteignaient plus que 40,6 % des rentrées pétrolières et 46,2 % des revenus touristiques. Les transferts contrôlés par la BCT (51 millions de dinars en 1974) représentent donc un peu moins du cinquième du revenu des travailleurs à l'étranger, selon l'hypothèse basse présentée précédemment (258 millions de dinars).

¹¹ Ministère du Plan/BIT [1974, p. 45].

Selon nous, la comptabilité de la BCT sous-estime les transferts réels en Tunisie et les bénéfices réalisés par les émigrés à l'occasion de ces transferts pour plusieurs raisons :

- l'affectation des devises au moment du change n'est pas toujours très précise ;
- les importations de petit matériel (appareils électriques - vêtements) échappent souvent au contrôle des services douaniers, or, ce trafic commercial est particulièrement intense entre la Libye et la Tunisie;
- le bénéfice réalisé sur les ventes de matériel importé est difficile à apprécier;
- le système des compensations (soumises au contrôle des changes entre la Tunisie à l'Europe) constitue un transfert invisible particulièrement difficile à repérer.

2) Les transferts en provenance de France selon la Banque Centrale de Tunisie

Grâce à une statistique très récente de la BCT, on dispose maintenant de la répartition de ces transferts selon le pays d'emploi (tableau VIII).

TABLEAU VIII - EVOLUTION DES TRANSFERTS DES REVENUS DU TRAVAIL PAR PAYS D'EMPLOI (1972-1975) (EN MILLIONS DE DINARS)

Pays d'emploi	1972		1973		1974		1975	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
France	22 690	76,8	30 822	74,8	32 771	63,4	39 863	67,9
RFA	3 475	11,7	5 619	13,6	7 831	15,1	6 965	11,9
Libye	1 349	4,6	2 041	5,0	5 534	10,7	6 964	11,9
Autres pays	2 052	6,9	2 718	6,6	5 564	10,8	4 908	8,3
Total	29 566	100,0	41 200	100,0	51 700	100,0	58 700	100,0

Source : Banque Centrale de Tunisie

Les revenus du travail comprennent les économies sur salaire des travailleurs tunisiens à l'étranger, ainsi que les pensions. Les transferts provenant de France constituent la masse la plus importante malgré une décroissance relative ces dernières années : 76,8 % en 1972, 67,9 % en 1975 (Source BCT). Ce pourcentage correspond à celui des travailleurs employés dans ce pays : 64,2 % (cf. tableau IX).

TABLEAU IX - MONTANTS MOYENS DES TRANSFERTS PAR NATIONALITE DES EMIGRES EN FRANCE (1975) (EN FRANCS)

	Transfert mensuel PTT, banques	En vacances	Montant annuel
Algérie	483	2285	5790
Maroc	698	2477	8377
Tunisie	593	2979	7114
Espagne	402	1722	4822
Portugal	500	2257	6005
Italie	257	2382	3085
Yougoslavie	658	2336	7898
Turquie	607	2802	7279
Moyenne	492	2296	5902

Source : Enquête par sondage FNSP (1976)

Afin de déterminer l'ampleur du sous-enregistrement par comptabilité de la Banque Centrale, on confrontera le chiffre officiel en 1975 (39,8 millions de dinars) avec une estimation fondée sur les enquêtes directes réalisées sur ce thème.

3) L'estimation des transferts selon les enquêtes : essai de détermination de l'intensité des transferts

Selon l'enquête par sondage réalisée récemment en France¹² sur ce sujet, 87 % des Tunisiens transfèrent une partie de leur revenu en Tunisie, selon une moyenne annuelle de 7 114 F par personne effectuant un transfert.

Le montant moyen des transferts annuels réalisés par les Tunisiens en France est supérieur à celui de la moyenne de l'ensemble des travailleurs immigrés. Mais sur le plan de la variable explicative de ces différences et au-delà de la constatation que les immigrations récentes (Maroc, Yougoslavie, Turquie, Tunisie) transfèrent plus que les immigrations anciennes (Algérie, Espagne, Italie), l'enquête précitée nuance un certain nombre d'idées reçues en montrant notamment que :

- le regroupement des familles dans le pays d'emploi n'entraîne pas systématiquement une diminution des transferts ;
- l'intensité et l'importance des transferts varie en raison inverse de la qualification.

D'après cette enquête, les transferts réalisés en France en Tunisie par le canal des PTT et des banques pendant la période de travail représentent 58,2 % du montant annuel des transferts, le reste étant apporté et changé au moment du retour annuel en Tunisie. La somme transférée par mois qui est de 593 F selon l'enquête, est très proche du montant moyen des mandats originaires de la zone franc et payés en Tunisie en 1975 : 61,2 dinars par mandat (Source, PTT Tunis).

De 1971 à 1973, on enregistre une hausse spectaculaire du nombre des mandats (+ 33,6 %) et surtout de leur valeur (+ 76,4 %), qui correspond probablement à l'intensité des flux migratoires, mais aussi aux régularisations exceptionnelles de la situation administrative des Tunisiens en France (tableau X).

TABLEAU X - EVOLUTION DES TRANSFERTS DE LA ZONE FRANC VERS LA TUNISIE
PAR LA VOIE POSTALE

	Nombre de mandats	Montant des mandats en dinars	Montant moyen des mandats en dinars
1971	305 776	12 557 785	41,0
1972	344 750	15 396 462	44,6
1973	408 546	22 153 382	54,2
1974	357 479	19 651 355	54,9
1975	382 371	23 415 337	61,2

Source: PTT Tunis. Les transferts de la zone franc proviennent à plus de 90 % de la France.

Mais de 1973 à 1975, on remarque un tassement dans la progression de la valeur des mandats (5,6 %) et une baisse de 6,4 % du nombre des mandats. La baisse de 1974 est due surtout aux grèves des PTT au mois de novembre. Cette évolution révèle le blocage de l'immigration en France, mais aussi la concurrence de plus en plus vive des banques, dont le réseau de correspondants en France et de succursales en Tunisie s'est considérablement développé depuis quelques années.

A partir du montant annuel des mandats PTT, qui représente 58,2 % des transferts selon l'enquête par sondage, on peut reconstituer l'importance des sommes totales transférées en Tunisie y compris les transferts liés aux congés, soit *40,2 millions de dinars en 1975*.

A cette somme, il faudrait ajouter les importations de produits divers et de véhicules ; mais l'importance de ce dernier transfert en nature a fortement baissé depuis les mesures de restrictions prises en Tunisie depuis 1974. Reste enfin le poste non négligeable des compensations dont on reparlera plus loin.

¹² Enquête FNSP [1976, p.36].

On peut ajouter à ce revenu migratoire le poste des prestations sociales payées par les organismes français et qui s'élève à 1,7 million de dinars en 1974 et 2,6 millions de dinars en 1975 (prévisions de la CNSS).

Globalement nous estimons que le revenu migratoire en provenance de France doit être compris entre 45 et 50 millions de dinars, soit en définitive 5 à 10 millions de dinars de plus que le chiffre officiel. A partir de cette estimation et à raison de 7 100 F environ de transfert par personne, le nombre des transférants, sera compris entre 63 300 et 70 400. Par rapport aux 90 000 actifs, ce pourcentage de transférants (70,3 % à 78 %), qui est inférieur à celui de l'enquête française par sondage (86,8 %), nous paraît très plausible, compte tenu du nombre de chômeurs (6 000 au premier trimestre 1975), des actifs d'origine israélite qui sont établis définitivement en France (8 000), et du jeu des autres facteurs intervenant sur le comportement financier des travailleurs migrants.

4) Revenu migratoire global, compensation et épargne à l'étranger

L'addition de ces différents revenus nous amène donc à chiffrer à 72.76 millions de dinars le revenu migratoire annuel provenant du travail à l'étranger dont :

- 45-50 millions de dinars provenant de France ;
- 13 millions de dinars provenant de RFA et des autres pays européens ;
- 14 millions de dinars en provenance de Libye ;

soit un chiffre nettement supérieur à celui de la Banque Centrale de Tunisie (58,7 millions de dinars en 1975).

Mais à ces transferts effectifs en nature ou en espèces s'ajoutent *les transferts invisibles*, grâce au système des "compensations". Ce trafic correspond à deux types de motivations et de contextes historiques très différents :

- la phase de départ des populations européennes et israélites qui ont tenté de faire passer en Europe les fonds ou les revenus bloqués par le contrôle des changes ;
- le développement du tourisme tunisien à l'étranger. Il est troublant de constater que de 1967 à 1973 le nombre de sorties du territoire tunisien a augmenté de 221 % (112 800 en 1967, 362 700 en 1973), celui des entrées de 255 %, lorsque que le poste des dépenses de voyage à l'étranger n'évoluait que de 110% (8,0 millions de dinars en 1967, 17 millions en 1973). Or l'allocation devises a longtemps plafonné à 50 dinars par personne et par an, ce qui est notoirement insuffisant pour un séjour en Europe, même en bénéficiant de l'hospitalité d'un parent ou d'un ami. La différence constatée de 1967 à 1973 pourrait suggérer que le *montant global des compensations serait égal au poste des dépenses de tourisme, soit 13 millions de dinars en 1973*, dont la majeure partie a vraisemblablement transité par les travailleurs migrants et les coopérants.

En définitive, le revenu migratoire réel qui est transféré en Tunisie, sous une forme ou sous une autre pourrait avoir atteint 80 millions de dinars en 1975 (compensations comprises), ce qui correspondrait au tiers du revenu global perçu à l'étranger.

Enfin, il ne faut pas oublier qu'une partie de l'épargne des travailleurs tunisiens reste à l'étranger pour des raisons de commodité ou d'incertitude sur le développement économique du pays.

L'enquête Remplod nous apporte ici encore des données nouvelles.

Selon cette enquête, *près de la moitié des Tunisiens (44,8 %) conservent une partie ou la totalité de leur épargne à l'étranger*, mais cette part fluctue probablement selon les variations des taux de change et le contexte économique du pays d'emploi. Il est vraisemblable que la crise économique qui sévit en Europe depuis 1974 a entraîné le retour d'une partie de cette épargne.

TABLEAU XI - IMPORTANCE ET MODE D'ÉPARGNE SELON LES PAYS D'EMPLOI

Pays d'emploi	Pas d'épargne	Compte à l'étranger	Espèces à l'étranger	Compte en Tunisie	Espèces en Tunisie	Autres	Total
Libye	20,0	25,3	8,0	9,3	29,4	8,0	100,0
France	10,0	39,6	7,3	17,8	21,6	3,7	100,0
RFA	5,0	33,0	0	30,0	28,0	4,0	100,0
Total	10,6	37,8	6,5	17,8	23,2	4,1	100,0

Source: Remplod. Le total inclut également les autres pays européens.

Il resterait à apprécier la part du revenu migratoire dans l'économie de chaque région. Malheureusement, l'absence d'une comptabilité régionale homogène ne nous permet pas d'effectuer actuellement une telle approche.

Trois *conclusions* se dégagent :

- une part importante de l'épargne tunisienne reste à l'étranger ;
- les revenus migratoires transférés en Tunisie, qui sont très supérieurs aux revenus observés par la BCT, sont affectés surtout à la consommation des ménages et à la modernisation de l'habitat: ils jouent à ce titre un rôle non négligeable dans l'économie nationale. Les investissements véritablement productifs restent encore très limités ;
- l'importance du revenu migratoire varie beaucoup d'une région à l'autre. Les zones les plus dépendantes de ce revenu extérieur sont *les régions rurales* du Sud, de la bordure côtière du Sahel, de Sousse et de Bizerte, et du Tell montagneux du Nord-Ouest. Dans les autres régions rurales, ce revenu est faible en lui-même; dans les grandes villes, son importance est très réduite par rapport aux autres types d'activités (industries – services publics et privés).

C. La nature des projets de retour

La grande majorité des Tunisiens vivant en France envisagent de revenir définitivement dans leur pays d'origine : 77,5 % contre 56,6 % de l'ensemble des immigrés. Pour la plupart, ce projet est déjà en cours de réalisation.

a) *Principal projet: le logement*

La construction ou l'achat d'un logement, l'amélioration d'un habitat ancien constituent de très loin le premier poste de ce type de dépenses. Pour la moitié des émigrés (47 %) interrogés par l'enquête Remplod, le logement représente le principal investissement ; mais si l'on tient compte des cas où cette dépense est associée à d'autres investissements, la proportion monte à 87,8 %. L'évolution que l'on peut suivre à cet égard depuis plusieurs années, dans le Sud (à Tataouine par exemple), dans le Sud-Ouest de Djerba, ou à Msaken dans le Sahel, est particulièrement spectaculaire. La marque est moins nette à l'intérieur ou autour des grandes villes, où les constructions réalisées par les émigrés se diffusent à l'intérieur des nouvelles auréoles d'urbanisation. La taille, le confort, le style des habitations dépendent principalement du revenu du travailleur à l'étranger, de la durée de son séjour, mais elles varient aussi selon le milieu régional et socio-économique (rural-urbain). Le prix moyen des logements actuellement en cours de construction est de l'ordre de 8 000 à 10 000 dinars mais certaines villas dépassent les prix de 30 000 à 40 000 dinars. En général, les émigrés s'adressent aux artisans ou aux entrepreneurs locaux ; beaucoup d'ailleurs participent eux-mêmes aux travaux, au cours de leurs congés annuels. Mais les programmes standardisés proposés par la SNIT (Société nationale immobilière de Tunisie) suscitent de plus en plus d'intérêt, surtout en milieu urbain. De 1970 à 1973, la SNIT a fourni 333 logements aux

émigrés, elle a programmé 745 demandes en 1974 et 1 281 en 1975, dont 54,6 % aux travailleurs de France, 18,0 % à ceux de Libye, 16,0 % à ceux de RFA. L'achat de ces logements bénéficie de facilités de transfert par le canal bancaire, et de crédits étalés sur 15 à 25 ans.

Les achats de terres agricoles, de têtes de bétail, ne représentent qu'un faible pourcentage (10 % en moyenne) des achats, sauf dans les régions rurales du Sud, des steppes et de l'arrière-pays sahélien ou sfaxien. Ce peu d'attrait pour l'investissement agricole reflète la méfiance vis-à-vis de la politique agricole du gouvernement jusqu'en 1969, mais il exprime surtout le mouvement général du désintérêt pour l'agriculture, qui se manifeste également dans le domaine de l'emploi. La moyenne des investissements réalisés se situe entre 2 000 et 2 500 dinars, qui correspondrait, pour une durée moyenne de séjour à l'étranger de 6 ans, à un investissement annuel de 300 à 400 dinars (tableau XII).

TABLEAU XII - REPARTITION PAR TRANCHES
DES INVESTISSEMENTS REALISES PAR LES EMIGRES

Montant des investissements (en dinars)	%
Pas d'investissement	15,0
Moins de 1 500	35,2
De 1 500 à 2 500	16,9
De 2 500 à 3 500	14,7
De 3 500 à 4 500	6,6
Plus de 4 500	11,6
Ensemble	100,0
Source: Remplod.	

b) Le développement des petites entreprises

L'intérêt porté par les travailleurs tunisiens émigrés en France à la création de petites entreprises en Tunisie est un élément original de la migration tunisienne. Selon l'enquête par sondage (FNSP), 20 % des Tunisiens interrogés ont ce projet, soit un pourcentage deux fois supérieur à celui des autres émigrés: 19,1 % contre 9,1 %.

Cet intérêt porté à la petite entreprise correspond profondément au tempérament économique de cette population ; mais il est dû aussi aux encouragements officiels du gouvernement tunisien dans le cadre de la politique libérale suivie depuis 1970. Un système d'aides et de crédits délivrés par le FOPRODI encourage les travailleurs émigrés à créer des entreprises dans leur pays. L'Agence de promotion des investissements assure l'homologation et le suivi des projets industriels.

Les investissements agréés par l'Agence de promotion des investissements (API) pour 1975 et les quatre premiers mois de 1976 s'élèvent à la somme de 5,3 millions de dinars (tableau XIII).

TABLEAU XIII - REPARTITION PAR BRANCHES DES PROJETS INDUSTRIELS
FINANCES PAR LES EMIGRES EN 1975 ET AU DEBUT DE 1976

Différentes industries	En dinars	En %
Industries liées à la construction (y compris sacherie pour la cimenterie de Gabès)	2 370 117	44,1
Industries agro-alimentaires	1 243 670	23,2
Industries textiles	895 775	16,7
Industries métallurgiques et électriques	351 655	6,5
Industries diverses	509 415	9,5
Ensemble	5 370 632	100,0
Source: API		

Mise à part la réalisation d'une sacherie destinée à la nouvelle cimenterie de Gabès qui représente à elle seule un capital de 900 000 dinars (fournis par des commerçants du Sud tunisien installés en France), les projets présentés sont assez modestes: 34 000 dinars en moyenne pour 158 projets¹³. On notera l'intérêt porté aux industries liées à la construction qui correspond à un marché en pleine expansion en Tunisie, mais peut-être aussi à la pratique de ce secteur d'activité, acquise au cours de la période migratoire. Dès à présent, un certain nombre de petites unités semi-industrielles dirigées par d'anciens émigrés fonctionnent déjà et font partie intégrante de cette nouvelle génération de petites entreprises qui se développent à travers toute la Tunisie depuis 1973.

Les autres secteurs qui polarisent le plus grand nombre de projets sont : l'agriculture en milieu rural (17 % des projets selon l'enquête Remplod), mais surtout les activités de services (commerce, transports, taxi louage, réparation automobile) et les activités du bâtiment.

En définitive, *seule une minorité de travailleurs (21 %) envisage de rechercher en Tunisie un emploi salarié*. Les niveaux de salaires désirés sont en moyenne de l'ordre de 70 à 100 dinars par mois - ce qui paraît raisonnable par rapport aux salaires perçus à l'étranger, mais on remarquera que c'est la main-d'oeuvre ordinaire ou peu spécialisée qui compte se diriger (faute de mieux ?) vers l'emploi salarié, alors que les ouvriers les plus qualifiés envisagent de s'installer à leur propre compte, en valorisant par eux-mêmes l'expérience acquise à l'étranger. Il est à craindre qu'une partie de la main-d'oeuvre très qualifiée ne se détourne ainsi du secteur industriel - où sa présence eût été particulièrement utile en raison de la pénurie de ce type de personnel.

D'après l'enquête Remplod, 12 % seulement des émigrés souhaiteraient obtenir l'aide des pouvoirs publics pour la recherche d'un emploi mais il faut se garder d'un optimisme exagéré car tous les projets ne sont pas couronnés par la réussite. L'exemple des émigrés des zones rurales de Tunis-Sud, de faible niveau professionnel, est représentatif de ces difficultés au retour : « *La réinsertion de l'émigré de Tunis-Sud, dans le contexte économique tunisien ne se fait pas ou se fait mal : plus de la moitié sont à leur retour chômeurs, dépensant rapidement les économies faites à l'étranger, et même quelquefois à la charge de la famille ou bien ils redeviennent journaliers* ».

CONCLUSION

RETOURS, INVESTISSEMENTS ET PERSPECTIVES D'EMPLOI EN TUNISIE

1) Les perspectives de placements à l'étranger pour la période 1977-1981, à moins d'un déblocage rapide de l'émigration vers la Libye, risquent d'être inférieures au nombre des retours effectifs des émigrés sur le marché du travail tunisien. On ne peut donc pas compter sur l'émigration pour résorber le déficit entre l'évolution de l'offre et de la demande additionnelle d'emploi, au cours du V^e Plan. Ce constat rend plus nécessaire encore *la promotion et le développement des projets assurant le maximum d'emploi en Tunisie*, en favorisant les régions rurales de l'intérieur afin d'éviter que la pression sur les villes et notamment sur la capitale ne se renforce, en raison de l'arrêt de la migration externe.

2) Un mouvement de retour, d'ampleur croissante, semble probable. Pour que la réinsertion des émigrés au sein de l'économie tunisienne se réalise dans les meilleures conditions, il est nécessaire que ces travailleurs bénéficient du maximum d'appuis pour *l'aboutissement rapide de leurs projets productifs*, notamment dans le cadre du développement rural et régional, en évitant une surconcentration au profit de la capitale."

¹³ Le nombre d'emploi créés sera de 2 328.

Un effort particulier pour *le drainage de l'épargne* disponible à l'étranger doit être envisagé, car il est regrettable que les capitaux disponibles s'investissent actuellement dans l'immobilier, en France et que 36 % seulement des Tunisiens interrogés en France connaissent l'existence d'un système d'épargne en Tunisie (enquête FNSP). Une action particulière doit être menée auprès des commerçants installés à l'étranger, qui disposent des ressources les plus importantes.

On notera que dans l'évolution de la migration tunisienne, la période du V^e Plan pourrait être particulièrement favorable aux investissements productifs, car un certain nombre d'émigrés, qui sont en train de terminer la phase de construction ou de modernisation de leur habitat, ont ou auront des capitaux disponibles pour la préparation de tels projets.

3) Par ailleurs, pour inciter les ouvriers qualifiés et hautement qualifiés à revenir dans le secteur industriel, où leur expérience et leur compétence seront plus utiles à l'économie nationale qu'un retour dans les services, il est nécessaire que les entreprises nationales acceptent de leur assurer *un niveau suffisant de rémunération*.

En ce qui concerne les ouvriers faiblement spécialisés, dont le reclassement sera le plus ardu, il serait souhaitable d'obtenir des pays d'emploi - notamment en Europe - *un effort plus large de formation professionnelle, adapté aux besoins de l'économie tunisienne*, qui leur permette de se reclasser plus facilement dans leurs pays d'origine, conformément aux recommandations de la dernière Conférence Mondiale de l'Emploi (Genève - juin, 1976). Les excédents de prestations sociales, qui demeurent actuellement dans les pays d'arrivée, devraient assurer la prise en charge des frais de cette formation spécifique.

4) Enfin, une attention particulière devrait être portée aux *jeunes et aux enfants des familles d'émigrés* qui résident actuellement à l'étranger. Outre le maintien des liens avec leur pays (notamment par le biais de la langue arabe), qui est un facteur important d'équilibre personnel, une action devrait être menée, auprès des autorités mais aussi des familles, afin de leur assurer une formation humaine et professionnelle qui leur permette - le cas échéant - de s'insérer dans les cadres de leur société d'origine.

BIBLIOGRAPHIE

- ABDEDDAÏEN (A.) - *Changement social chez les travailleurs tunisiens de Belleville*. – Mémoire EPHE, Paris, 1971, 144 p. Extraits dans *Hommes et Migrations* du 1-6-1972. Doc. n° 82.
- ATALLAH (B.) - "Le phénomène urbain en Libye" par B. Atallah et M. Fikry, *Annuaire de l'Afrique du Nord*, 1972.
- BEN SASSI (T.) - "Les travailleurs tunisiens dans la région parisienne", *Hommes et Migrations*, Etudes n°109, 1968, 156 p.
- BOUHDIBA (A.) - "Migrations internationales et changement social", *Prospectives* n°3, juillet 1974.
- FAKHFAKH (F.) - *L'émigration à partir de Tunis Sud et le retour des émigrés dans la région*.- CERES, 1974, 42 p. ronéo.
- FATAH (H.) - *Les ouvriers de Tataouine en France*. - Mémoire, Paris, 1972.
- HARGUEM (A.) - *L'organisation administrative et politique des ouvriers tunisiens en France*.- IEDES, mémoire 1971, 194 p.
- KASSAB (A.) - *L'emploi rural dans la région de la Moyenne Medjerda*. - Tunis, Faculté de Lettres, 1974, ronéo, 33 p.
- Mill (A.)- *Deux groupes d'immigrants tunisiens en France*. Groupes ethniques et adaptation. - Université de Paris VII, thèse d'université, 1972, 224 p.
- MINISTERE DU PLAN. BIT - *Caractéristiques de l'émigration tunisienne*, 1974, ronéo, 48 p.
- M'RABET (A.) - *Etude socio-économique de l'émigration tunisienne du travail* par A. M'Rabet et N. Belgaied-Hassine. - OCDE, *Colloque de Vienne 1974*, pp. 144-155.
- M'TAR (A.) - *Les forces de travail en Libye*. - CERES, 1975, ronéo en arabe, 61 p.
- Projet REMPLOD. - *Le travailleur migrant et sa région*. Rapport d'enquête 1975, ronéo, 48 p.
- Projet REMPLOD. - *L'émigration saisonnière à partir de la délégation de Sidi Bouzid*, 1976, ronéo 20 p.
- RENAULT (L.) - "Les Tunisiens en France et à l'étranger, *Réalités tunisiennes* n° 34, 1967.
- SAÏD (L.) – *L'immigration des travailleurs tunisiens en France*. - Université de Paris " Mémoire de géographie 1973, 157 p.
- SEKLANI (M.) - "L'émigration tunisienne, en particulier pour le Sud tunisien" *Population*, 1974, n° spécial, pp. 107-120.
- SETHOM (H.) - *L'émigration des travailleurs du Cap-Bon vers l'étranger*. - Tunis, Faculté de Lettres, ronéo, 29 p.
- SIMON (G.) - "L'espace migratoire des tunisiens en France", *L'espace géographique*, 1976, n°2, pp.115-120.
- SIMON (G.) - "Une approche du petit commerce étranger en France. Le cas des commerçants tunisiens", *Recherches Migrations CNRS*, 1976, n°1, pp. 21-31.
- SIMON (G.) - *Les Tunisiens dans l'agglomération lyonnaise*. - Paris, INED, 1974, ronéo, 64 p.
- SIMON (G.) - "La migration maghrébine vers l'Europe" par G. Simon et D. Noin, *Cahier d'Outre Mer* n°99, 1972.
- SIMON (G.) - *L'émigration et son rôle dans le développement régional du sud tunisien*. - 29 colloque de géographie maghrébine, Alger, 1970.
- SIMON (G.) - "L'émigration tunisienne", *Groupe Huit: Villes et Développement en Tunisie*, 1973, Tome 1, pp. 398-407.